



JOURNEE DES ANIMATEURS DE SAGE

9 octobre 2015

COMPTE RENDU



Toutes les présentations des intervenants de la journée sont en ligne sur le site internet de l'agence www.eau-seine-normandie.fr dans la partie réservée aux animateurs (menu à gauche sur la page d'accueil dans les thèmes de l'eau « l'animation territoriale »).

PARTICIPANTS :

BULOT Emmanuel	- SAGE Mauldre
CORNUAILLE Pascaline	- SAGE Iton
COUESNON-MILLIER Catherine	- SAGE Yerres – SyAGE
DEBARRE Christophe	- SAGE Marne Confluence
DERUYER Sophie	- SAGE Nappe de la Beauce
EL MACHKOURI Hassan	- SAGE Cailly-Aubette-Robec
GAILLARD Lucile	- SAGE Bassin Armançon
GUILBERT Alexandra	- SAGE Mauldre
GIRARD Aline	- SAGE des 2 Morins
GOURLAY Tiphaine	- SAGE Orge Yvette
HARMANGE Lucie	- SAGE de la Vallée de l'Yères
HENAFF Emmanuel	- SAGE Orne Aval/Orne Moyenne
HERNANDEZ Camille	- SAGE Oise Aronde
HERVIEU Ava	- SAGE Bièvre
LECOMTE Julie	- SAGE de la Bresle
LEGENDRE Stéphanie	- SAGE Vire
LIDOUREN Laurent	- SAGE Bièvre
MARQUES Elena	- SAGE des 6 Vallées
MOUCHERON Anaïs	- SAGE de la Vallée du Commerce
OBRIOT Carine	- SAGE Aisne Vesle Suipe
THIERY-COLLET Jonathan	- SAGE Douve-Taute

INTERVENANTS :

CROSNIER Pascale	- Chargée de mission Directive Cadre Européenne à la DRIEE Ile de France - Délégation de Bassin Seine Normandie
COUESNON Catherine	- Chef de service Assainissement et aménagement durable au SyAGE (Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres)
AFRIT Bilel	- Chargé de mission Assainissement et suivi de qualité des eaux souterraines au service Eau et Sous-sol de la DRIEE

Agence de l'Eau Seine Normandie :

HUBERT Louis	- Directeur de la Stratégie Territoriale
FEUILLETTE Sarah	- Chef de service Prévision, Evaluation, Prospective Développement Durable
PEREIRA-RAMOS Luc	- Délégué à l'Action Territoriale, Planification et Programmation
CAUGANT Corinne	- Chef de service Instances de bassin et relations Extérieures

GAVARD Estelle - Chargée de mission Education & Formation
BERNE Anne-Marie - Chargée de politiques territoriales (direction Vallées d'Oise)
PROUVE Lydia - Chargée de projets politiques territoriales (direction Rivières Ile de France)
OLIVIER Fanny - Chargée de projets politiques territoriales (direction Seine Aval)
MONSIMIER Philippe - Chargé de projets politiques territoriales (direction Vallées de Marne)
AIRES Nadine - Chargée d'études au service « Assainissement urbain et milieux urbains »

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

Présentation et animation de la journée : Louis HUBERT, directeur de la Stratégie Territoriale à l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Matinée : échanges d'informations sur le renouvellement du Comité de Bassin, l'élaboration du SDAGE, les consultations et la révision du Xème Programme.

Intervenants :

Luc PEREIRA RAMOS, délégué à l'action territoriale, planification et programmation
Corinne CAUGANT, chef de service Instances de bassin et relations extérieures
Pascale CROSNIER, chargée de mission Directive Cadre européenne pour l'eau à la DRIEE

Après-midi : échanges d'expériences sur la gestion du pluvial

Intervenants : Catherine COUESNON, chef de service Assainissement et aménagement durables au SYAGE (SAGE de l'Yerres) et Nadine AIRES, référente « gestion du temps de pluie en zones urbaines » à l'agence de l'eau

SYNTHESE DE LA MATINEE :

Au printemps 2015, les élections départementales ont conduit à la désignation de 20 nouveaux membres du Comité de bassin. Les SAGE sont représentés au travers des élus territoriaux. Les animateurs, de plus en plus nombreux, permettent de faire vivre la politique de l'eau. Cette dernière est de plus en plus liée au territoire.

Le projet de SDAGE a été soumis aux avis du grand public, sous la forme d'un questionnaire, et des assemblées dont les SAGE. 3154 personnes ont répondu à la première consultation et ont pointé du doigt la pollution de l'eau ainsi que le besoin de développer l'information et la formation. 1004 remarques ont été formulées lors de la consultation des assemblées avec pour conséquence 89 dispositions modifiées.

Le Plan de Gestion des Risques Inondations doit être approuvé par le préfet coordonnateur de bassin avant le 22 décembre 2015. Le projet de PGRI a aussi fait l'objet d'une consultation auprès du public et des assemblées incluant les SAGE dont il faut noter une forte mobilisation.

L'analyse juridique du SDAGE a été très poussée en Seine-Normandie ce qui permet de le rendre inattaquable et d'atténuer son caractère prescriptif.

Une ambiguïté persiste sur le taux d'étagement qui est laissé à la libre appréciation des acteurs locaux avec toutefois un objectif cible de 30 % (ce qui pose un problème important au SAGE de la Vire qui vise 41 à 44 %).

La directrice en charge de la connaissance et de l'appui technique à l'agence de l'eau propose de créer des petits groupes de travail pour concevoir des fiches d'application du SDAGE sur les sujets suivants :

- Mer & littoral
- Protection des captages prioritaires
- Continuité écologique
- Compensation Zones humides
- Gestion quantitative de la ressource (prélèvements)
- Gestion du pluvial
- Substances dangereuses

Les enquêtes publiques font l'objet d'une discussion :

- La question de la compétence technique de la Préfecture peut poser des difficultés. Il est proposé que la DRIEE de bassin donne un cadre d'action aux DREAL afin qu'elles puissent donner des consignes aux préfetures de région.
- Les animateurs peuvent s'aider de la fiche rédigée par le ministère en charge du développement durable qui est téléchargeable sur le site GEST'EAU.
- Les enquêtes publiques sont aidées à 80 % par l'agence de l'eau mais il existe une dérive des coûts dans la nomination des commissaires enquêteurs.
- La plus-value de l'enquête publique est très faible et peut même remettre en question des décisions prises collégialement par les acteurs locaux en connaissance de cause.
- Une information du public doit être effectuée, notamment sous la forme d'articles dans la presse. Par contre, il n'est pas possible d'organiser des réunions publiques pendant la phase d'enquête.

Une page internet est consacrée, sur le site de l'agence, à l'animation (lien via la fenêtre de gauche « thèmes de l'eau »/ »L'animation territoriale » (<http://www.eau-seine-normandie.fr/index.php?id=4206>), et va être rafraichie et réorganisée dans la mesure des possibilités techniques. Les suggestions des animateurs sont les bienvenues !

ATELIER SUR LE PLUVIAL :

Le retour d'expérience du SyAGE (Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres) sur l'encadrement du projet d'urbanisme suscite beaucoup de réactions.

L'animateur du SAGE de la Bièvre précise l'intérêt d'identifier les acteurs le plus en amont possible et de travailler ensemble sur les documents d'urbanisme (aménageurs, constructeurs, services urbanisme des collectivités...). La question est de savoir comment il est possible d'accéder aux permis de construire.

Le SyAGE indique que la collectivité peut émettre des prescriptions pour le volet sanitaire et que, dans tous les cas, récupère tous les registres et ainsi traite les demandes de permis de construire.

L'animateur du SAGE Cailly/Aubette/Robec s'interroge sur la manière dont s'effectuent les remontées d'informations. Le SyAGE précise que toutes les communes le consultent sur les permis de construire et le contact avec l'utilisateur est bon. Les avis assortis de prescriptions donnent de bons résultats dans des délais courts.

L'animatrice du SAGE de la Mauldre indique que, même si l'on étudie des dossiers déjà finalisés, il est toujours possible de modifier les projets. Les opérateurs ont l'obligation de prévoir la gestion des eaux pluviales.

Le SyAGE indique qu'il ne peut refuser le raccordement au réseau pluvial (article 681.1 du Code civil sur les rejets de gouttières) ce que conteste le SAGE Cailly car la collecte des eaux pluviales n'est pas obligatoire, de même que la mise en place d'un service public de gestion des eaux pluviales. Le contexte territorial est très différent ce qui explique ces disparités (pression de l'urbanisation en Ile-de-France).

L'animateur du SAGE Marne Confluence donne l'exemple des mesures de pollutions effectuées sur les exutoires de son territoire et qui permettent d'enrichir une base de données pour le schéma directeur d'assainissement. Les surfaces imperméabilisées sont notées lorsqu'elles sont raccordées au réseau.

Lydia Prouvé, chargée d'animation territoriale à l'agence de l'eau, précise que de l'imperméabilité peut se recréer dans le temps. Le diagnostic d'assainissement, demandé par les notaires pour toutes les ventes, permet d'attester la conformité du dispositif.

Nadine Aires, chargée de mission « gestion du temps de pluie en zones urbaines » à l'agence de l'eau, indique que le contexte réglementaire est mouvant actuellement :

- Des évolutions à prévoir suite à la mission d'expertise du CGEDD sur la politique de gestion des eaux pluviales (en cours)
- Des évolutions récentes : Arrêté du 21 juillet 2015

Pour la mise en œuvre d'une politique de gestion intégrée des eaux pluviales, plusieurs outils peuvent être mobilisés : schémas directeurs d'assainissement (SDA), schémas directeurs de gestion des eaux pluviales (SDGEP), schémas de gestion des eaux pluviales, zonages « pluviaux » (art L2224-10 du CGCT), etc.

Schéma de gestion des eaux pluviales : mentionné dans la feuille de route issue de la conférence environnementale de 2013 comme un outil dont il faut s'emparer pour améliorer la gestion des eaux pluviales, leur périmètre est encore mal défini.

Zonages « pluviaux » : bien que la conférence environnementale de 2013 ait rappelé l'importance des enjeux liés aux eaux pluviales, le déploiement du zonage « pluvial » reste difficile à apprécier. Introduit par la loi sur l'eau de 1992, des cadres méthodologiques très divers ont été édités. Le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie a lancé en 2014 un « travail d'approfondissement de la connaissance de l'outil de zonage pour la maîtrise des écoulements et de l'assainissement des eaux pluviales ». La rédaction d'un guide d'accompagnement destiné aux collectivités locales devrait être prochainement engagée. « Il permettra de fixer un cadre méthodologique plus homogène ». Les

agences de l'eau ainsi que certains animateurs de SAGE apporteront leur contribution à ce groupe de travail.

L'arrêté du 21 juillet 2015 (relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif...) incite à la mise en œuvre de techniques alternatives et aux diagnostics permanents en plus des SDA ou diagnostics périodiques (art 5 et 12).

Puis Nadine Aires sollicite des retours de la part des animateurs de SAGE sur 2 thèmes :

- Zéro rejet T100 ans (pluie exceptionnelle) et respect de cycle naturel de l'eau ;
- Utilisation de l'article 13 du règlement des PLU (espaces libres et plantations) pour la gestion du temps de pluie des zones urbaines (U) ou à urbaniser (AU).

Pour finir sur une interpellation en forme d'alerte :

Ne pas confondre :

- zéro rejet pour des pluies fortes à exceptionnelles ;
- prise en compte des pluies fortes à exceptionnelles dans les projets d'aménagement.

Zéro rejet T100 ans (pluie exceptionnelle) et respect de cycle naturel de l'eau.

Le cycle naturel de l'eau renvoie au bilan hydrologique dont précipitations, infiltration et écoulements souterrains, évapotranspiration et ruissellement de surface sont les composantes.

Des pluies de faible intensité s'infiltrent facilement et contribuent à l'évapotranspiration. Un objectif « Zéro rejet » en sortie de parcelle peut être facilement atteint pour des pluies faibles (quelques mois à 1 an), dans le respect du cycle naturel de l'eau.

Des pluies fortes à exceptionnelles (T=10 ans à 100 ans voire au-delà) génèrent « naturellement » beaucoup de ruissellements. Viser « zéro rejet » en sortie de parcelle pour des pluies fortes à exceptionnelles peut engendrer un déséquilibre du cycle naturel de l'eau en forçant l'infiltration au-delà de l'acceptable pour les sols et sous-sols voire pour les ressources en eau souterraines (vitesses d'infiltration trop importantes, perturbation des écoulements souterrains, etc.).

La prise en compte des pluies faibles, moyennes, fortes et exceptionnelles est indispensable pour tout projet d'aménagement urbain. Elle permet d'adapter le choix de gestion des eaux pluviales à chaque site en évaluant correctement les enjeux, les risques et les solutions pour différents objectifs et différents types de pluies. Le guide « La ville et son assainissement » (MEDD, Certu – 2003) introduit des niveaux de services ou objectifs pour la gestion des eaux pluviales qui sont fonction des types de pluies (ou conditions pluviométriques). Les « repères à destination des instructeurs de la police de l'eau et des milieux aquatiques » (DGALN, Certu, Agences de l'Eau - Juin 2011) en précisent les contours.

Surface d'infiltration nécessaire pour infiltrer dans de bonnes conditions, c'est-à-dire ni trop vite ($K < 10^{-4}$ m/s), ni trop lentement : aussi grande que possible (pour plus d'informations -> guide [AESN, CU, LEESU – 2013] disponible sur le site de l'AESN et distribué en séance).

L'animateur du SAGE Cailly fait part des gros problèmes de ruissellement sur son territoire. Le PLU prévoit une étude obligatoire sur les risques d'inondation et peut être opposable au zonage. La révision du SAGE s'est inspirée du guide DISE 76 (lequel est orienté gestion des pluies fortes à exceptionnelles -> enjeu inondation). Ce guide propose quelques principes à prendre en compte lors de la rédaction des PLU pour les articles 4, 9, 11 et 12.

L'affectation de zone doit tenir compte de la capacité d'infiltration. Il faut éviter d'urbaniser une zone quand la capacité d'infiltration est insuffisante.

Pas de retours d'expériences relayés par les animateurs de SAGE sur l'utilisation de l'article 13 du règlement des PLU, pour la gestion du temps de pluie des zones urbaines (U) ou à urbaniser (AU). Nadine Aires mentionne des rédactions intéressantes en Ile-de-France.

L'animatrice du SAGE de la Mauldre fait part de son scepticisme sur ce qui s'apparente à une injection forcée. En effet, le sur-usage des puits d'infiltration sont à éviter au profit des grandes surfaces infiltrantes. C'est une opportunité pour valoriser les pluies courantes en ville même si les espaces sont contraints.

Bilel Afrit, de la DRIEE, montre que des petits stockages à l'amont coûte moins cher qu'un gros stockage à l'aval. De plus, les ouvrages enterrés posent des problèmes d'entretien, de qualité des eaux et de valorisation des espaces verts. La problématique est différente selon le type de pluie : courante (recharge en eau du sol), moyenne (espaces verts), forte (équipements de gestion des inondations)... La question se raisonne à l'échelle d'un bassin versant et non quartier par quartier. Il faut penser également au plan d'adaptation au changement climatique où il est question des îlots de rafraîchissement et d'infiltration urbains.

L'animateur du SAGE de la Bièvre fait part de la difficulté de cette gestion selon l'ancienneté (rigoles du plateau de Saclay) ou la nouveauté (les 36 bassins de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines) des installations en place.

Le SyAGE précise que, pour limiter les risques liés à l'infiltration d'eau dans le sol, le dispositif de gestion des eaux pluviales doit tendre vers 10 m² de surface d'infiltration pour 100 m² de surface imperméabilisée.

L'animateur du SAGE Cailly demande ce qu'est devenu le label « gestion des eaux pluviales » du 9^{ème} Programme. Il est remplacé par l'appel à projets du Xème Programme. En septembre 2015, 5 lauréats ont été identifiés par le jury et passés en commission des aides d'octobre.

Louis HUBERT remercie les participants, conclue la journée et propose à chacun de remplir le questionnaire d'évaluation.

ANALYSE DES QUESTIONNAIRES :

Commentaires sur le contenu, le déroulement et l'organisation de la journée :

- Très bien
- Bon temps ménagé aux échanges entre animateurs
- Discussions très constructives et échanges riches
- Retours d'expériences importants pour s'inspirer, donner des pistes d'actions
- Bonne idée de faire venir des intervenants extérieurs pour apporter un éclairage sur un thème précis
- Retour sur la consultation du public trop long
- Bonne organisation et contenu intéressant
- Bon équilibre entre actualité / point technique
- Des échanges sous forme d'ateliers sur plusieurs thématiques peut être intéressant et permettre de faciliter la discussion

Propositions de sujets pour les prochaines sessions (par ordre de priorité) :

- Prise en compte des SAGE dans les documents d'urbanisme (retour d'expérience sur la méthode de travail des différentes CLE, guide d'aide...)
- Prise en compte des documents d'urbanisme dans les SAGE (inventaire zone humide, zonage pluvial, lien PLU-SAGE)
- Mobilisation et motivation des acteurs du territoire (retour de classes d'eau)
- Plan de communication d'un SAGE
- Comment vulgariser le SAGE/SDAGE/PGRl auprès du grand public pour mieux l'impliquer ?
- Actualité réglementaire : loi NOTRe, GEMAPI...
- Ouvrages hydrauliques (étagement, continuité) arguments face aux associations d'hydroélectricité et amis des moulins... (continuité dans la concertation ?)
- Retour d'expérience gouvernance, fusion de structures porteuses
- Spécificités cours d'eau domanial/non domanial
- Changement climatique et COP 21
- Comment se coordonnent sur un territoire de SAGE l'ensemble des animateurs aidés par l'Agence (animateurs de SAGE, de contrats, d'animation technique : rivières, Zones humides, captages...)?
- Comment améliorer les échanges avec les services déconcentrés de l'Etat (enquête publique, renouvellement de CLE) ?
- Retour sur l'enquête publique avec intervention d'un service de préfecture.
- Rédaction du scénario tendanciel
- Retour d'expérience de gestion des eaux pluviales « paysagers » innovants
- Retour d'expériences sur les observatoires fonciers
- Coordination des profils de vulnérabilité
- Protection des eaux littorales (aspects conchylicole et agriculture)
- Assainissement collectif et individuel
- Charte phytosanitaire sur les points de vente des produits (pro et public)
- Moyens de lutte contre le ruissellement (MAE ZH, MAE bocage, formation agricole...)

Appréciation des interventions :

- Matinée : moyen à très moyen
Difficulté de voir comment les remarques des animateurs sont susceptibles d'être prises en compte. Des sujets mériteraient d'être débattus au niveau des présidents de CLE et portés auprès des instances de l'Agence voire du Ministère (modalités enquête publique, préparation du XI^{ème} Programme et priorisation des aides, représentation des CLE au Comité de bassin...).
- Après-midi : très bien à bien
Des échanges riches et intéressants. Il serait bien de regarder comment reproduire ces retours d'expérience sur le plan politique (convaincre les élus de l'intérêt du service), financier (moyens humain et de fonctionnement) et des compétences.
Le contexte réglementaire sur la gestion du pluvial aurait mérité d'être plus structuré et développé (avec présentation sur support et rappel des définitions). Trop confus. Manque de retour d'expériences de SAGE.
Retour d'expérience SyAGE très intéressant.
Format à renouveler sur d'autres sujets.
Il aurait été intéressant de parler du volet « dépollution » des systèmes de gestion des eaux pluviales.
Présentations très intéressantes ainsi que les échanges mais peu adaptées aux secteurs ruraux. Des interventions mixtes urbain/rural compléteraient l'information. Point « réglementaire » un peu flou.
On ne voit pas comment inciter les collectivités à se saisir de la question (moyens techniques, financiers, réglementaires ?)